



## REGLEMENT CARTE U

Le *SUPER U* de Fargues St Hilaire propose à ses clients la carte de fidélité U dénommée " Carte U".

La Carte U est également proposée aux salariés du magasin en leur qualité de client.

La Carte U permet aux clients de bénéficier de plusieurs services et avantages dont le principal est de pouvoir régler leurs courses avec des Euros Carte U cumulés au fur et à mesure de leurs achats (selon les barèmes définis dans les Conditions Générales d'utilisation de la Carte U).

*Mesure de sécurité incontournable :*

*Lors d'un blocage de Carte U (carte perdue, volée ou défectueuse) et réattribution d'un nouveau kit de cartes "mère" et "filles", l'identité du client doit impérativement être vérifiée (correspondance entre la pièce d'identité et le nom du titulaire du compte Carte U).*

Le magasin connaît, via le logiciel de caisse et ses procédures internes, le détail de chaque transaction et notamment le nombre d'Euros Carte U acquis et/ou utilisé par transaction.

Chaque compte Carte U est personnel et ne peut être crédité que des achats réalisés par le titulaire du compte Carte U et ses filleuls (personnes à qui le titulaire du compte Carte U a remis une carte "fille").

Tout détournement des procédures de crédit et d'utilisation d'une Carte U pour son propre profit ou celui d'un tiers, est strictement interdit.

A ce titre, il est interdit aux salariés en poste en caisse, à l'accueil et au e-commerce de conserver sur eux leur Carte U personnelle ou d'opérer une transaction concernant leur propre compte Carte U.

En cas d'utilisation frauduleuse de la Carte U, le *SUPER U* de Fargues St Hilaire se réserve le droit d'engager toute action qu'il jugera utile.

Le non-respect de ces procédures est considéré comme une faute passible d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le 07 août 2017  
La Direction